



**INFOS**  
aux parents



# Table des matières

<b>LE MOT DE LA DIRECTION</b>	<b>3</b>
<b>LE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET LES BÂTIMENTS</b>	<b>4</b>
<b>LES CONTACTS</b>	<b>5</b>
<b>LA COMMUNICATION PARENTS-ENSEIGNANTS</b>	<b>6</b>
<b>LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES</b>	<b>6</b>
<b>LE RÈGLEMENT DU COLLÈGE</b>	<b>7-8</b>
<b>SITUATIONS SPÉCIALES</b>	<b>9 -10</b>
<b>LES PREMIERS SOINS</b>	<b>11</b>
<b>LES MESURES PÉDAGOGIQUES</b>	<b>11</b>
<b>LE TRAVAILLEUR SOCIAL SCOLAIRE</b>	<b>12</b>
<b>LE CONSEIL DES PARENTS</b>	<b>12</b>
<b>L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (OP)</b>	<b>13</b>
<b>L'INFOQUARTIER DE MÂCHE ET LE BUNKER</b>	<b>14</b>
<b>LA SOIRÉE D'INFO POUR LES PARENTS</b>	<b>15</b>
<b>LE CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025</b>	<b>16</b>



# Mot de la direction

**Chers parents, chères et chers élèves,**

Nous déplorons depuis quelques années une hausse de l'absentéisme scolaire : nos élèves sont de plus en plus nombreux à manquer l'école de façon régulière, répétée et de plus en plus longue, sans motif valable ou sérieux.

Cet état de fait n'est pas propre au Collège du Châtelet. Les autorités scolaires de toute la Suisse le constatent également et des enquêtes sérieuses le relèvent clairement, comme celle menée en 2023 par l'Office scolaire de Zurich qui indique que 15% des filles et 12% des garçons interrogés ont manqué des journées entières sans être malade durant l'année scolaire 22-23, confirmant ainsi les chiffres révélés lors de l'étude Pisa 2015 dans laquelle environ 10% des élèves reconnaissaient alors avoir des absences fréquentes et injustifiées.

Ce phénomène est certes encore marginal, mais il nous alarme fortement, parce qu'il s'aggrave, et aussi car ses causes et ses conséquences sont de terribles menaces tant sur le présent que sur le futur de nos jeunes. Le COVID, qui a provoqué périodes de confinement et quarantaines et ainsi rendu légitime le fait de ne pas se rendre à l'école, participe probablement à l'explication de la situation. Mais il y a bien d'autres raisons qui poussent un·e élève à ne pas aller en cours sans véritable excuse, et elles sont inquiétantes : manque de motivation, peur de l'échec, pression trop forte à la performance et à la réussite, tensions avec certains enseignants ou avec d'autres élèves, stress dû à un harcèlement, anxiété face à l'avenir, dépression, entre autres. Incapable d'affronter cela seul·e, l'élève préfère alors prétexter des maux de ventre ou de tête pour rester à l'abri de son foyer, sans réaliser que ses problèmes ne sont ainsi pas du tout résolus mais plutôt démultipliés, par le déclenchement de la spirale de l'échec, l'absence entraînant une baisse des résultats scolaires qui engendre à son tour une mauvaise estime de soi et une restriction des opportunités de formation post-obligatoire.

Pour aider ces jeunes en détresse, les accompagner et les soutenir, il est fondamental que tout le réseau des adultes qui les entoure entre rapidement en action et que, tous, nous prenions nos responsabilités. Les membres de l'institution scolaire doivent veiller à garantir à chacun de nos élèves un climat social sain et sécurisé dans tous les lieux communs, en classe, dans les corridors et dans le préau. Notre défi est également d'offrir aux élèves des leçons riches et motivantes pour leur esprit curieux, permettant de développer leurs savoirs, leurs compétences et leur confiance en soi. Nous ne pouvons que vous encourager, chers parents, à dialoguer avec votre enfant pour déterminer les raisons pour lesquelles les cours sont séchés, ainsi qu'à chercher de l'aide auprès des spécialistes de la santé physique et psychique (médecins, pédiatres, psychologues, psychiatres, notamment). Quant à vous, chères et chers élèves, parlez ! À vos parents, à vos profs, aux médiateurs, au travailleur social scolaire, à la direction, dites ce qui se passe, ce qui ne va pas !

Car, pour parvenir à lutter efficacement contre ce fléau qu'est l'absentéisme, ce qu'il implique et ce qu'il génère, plus que l'engagement individuel fort de chaque partenaire, c'est avant tout le dialogue entre l'école, les élèves et leurs parents qui reste la mesure la plus radicale.

De notre côté, nous devons œuvrer à détecter de façon précoce l'absentéisme en employant avec rigueur le système de comptabilisation des heures d'absences de nos élèves et en en tenant informés les parents, régulièrement et sans tarder.

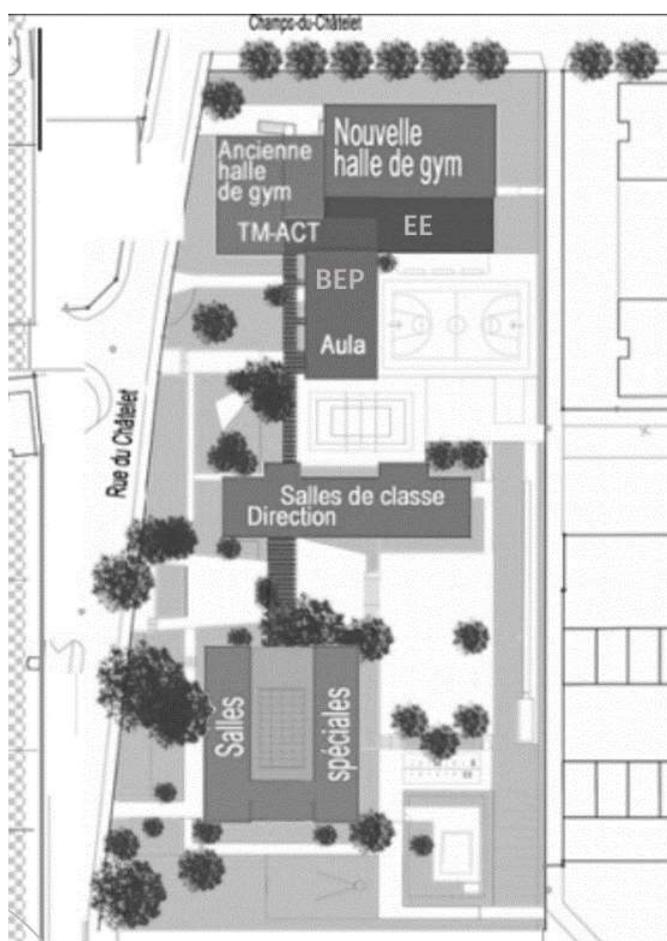
Nous vous prions, chers parents, de ne pas couvrir les absences injustifiées de votre enfant par des motifs fallacieux, mais plutôt d'opter pour la voie de la coopération, en nous prévenant franchement de la problématique vécue par votre enfant, de ses causes, des moyens d'action mis en place au sein de la famille, pour qu'ensuite, dans le cadre scolaire, nous puissions à notre tour prévoir des mesures d'aide et de soutien et élaborer un processus permettant de planifier un retour en classe dans les meilleures conditions.

En généralisant, cette année, à toutes les classes l'usage de l'application Klapp, conçue pour optimiser la communication entre les détenteurs de l'autorité parentale et les professionnels scolaires, nous espérons ainsi faciliter nos contacts, favoriser la rapidité de nos échanges et promouvoir une collaboration destinée à résoudre les problèmes liés à l'absentéisme ou toute autre difficulté qui se présenterait.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une année scolaire paisible, épanouissante et pleine de découvertes.

**Frédérique Engel et Dionys Clénin, Directeurs**

# Périmètre scolaire





# Contacts

Le maître de classe de votre enfant est le premier référent à qui adresser toutes vos questions.

## DIRECTION

Mme Frédérique Engel / M. Dionys Clénin

079 323 65 49

079 685 99 47

[dir.chatelet@biel-bienne.ch](mailto:dir.chatelet@biel-bienne.ch)

032 326 79 79

## SECRETARIAT

Mme Fanny Jeanmaire

[secre.chatelet@biel-bienne.ch](mailto:secre.chatelet@biel-bienne.ch)

032 326 79 79

## VICE-DIRECTION

M. Philippe Tschanz

[chatelet@bluewin.ch](mailto:chatelet@bluewin.ch)

032 326 79 79

## TRAVAILLEUR SOCIAL



M. François Koenig

[francois.koenig@biel-bienne.ch](mailto:francois.koenig@biel-bienne.ch)

032 326 79 77

## MEDIATION

Mme Sandra Monnerat

078 641 42 59

M. Michael Brack

078 641 20 87



## Collège du Châtelet

Rue du Châtelet 37

2504 Bienne

[chatelet@bluewin.ch](mailto:chatelet@bluewin.ch)

[www.chatelet-bienne.ch](http://www.chatelet-bienne.ch)

Salle des maîtres : 032 326 79 74

# Parents-Enseignants

**Le carnet de devoirs appelé « trait d'union » est l'outil de référence pour la communication entre l'école et les parents.**

L'élève a son carnet lors de **chaque leçon** et doit **le faire signer** par ses parents pour prendre connaissance des différentes informations des professeurs **chaque fin de semaine**.

## Les réunions parents-enseignants

Plusieurs rencontres sont organisées, parfois avec la participation de la direction, à divers moments de la scolarité secondaire. Leur but varie : de faire la connaissance des enseignants et des autres parents, découvrir les locaux du collège, être informés sur le système scolaire du cycle 3 ou sur la formation post-obligatoire ou encore être renseignés sur les spécificités de notre école, entre autres.

## Les réunions sporadiques

Les parents d'un ou de plusieurs élèves, voire de camarades d'une classe entière, peuvent, en outre, être invités ou convoqués en cours d'année par le maître de classe ainsi que par la direction.

# Activités extrascolaires

## Des semaines extrascolaires

Un **camp de ski** et une **semaine hors cadre** (une fois tous les trois ans) sont proposés à tous les élèves de l'école. Un **camp supplémentaire** est organisé pour les classes de 11H. Le coût des camps est au maximum de 260.-

Les parents éprouvant des difficultés financières peuvent faire une demande de subside à la Ville de Bienne qui sera acceptée selon la dernière déclaration d'impôts.

## D'autres moments extrascolaires

**Deux séances de cinéma** (film podium), une **journée sportive** avec un concours d'athlétisme, des défis et des tournois de sport d'équipe font partie du programme de l'école.

Pour finir, l'équipe d'enseignant, les concierges ainsi que la direction organisent **une fête « la guigette »** où parents, élèves, voisins du quartiers, enseignants sont cordialement invités pour fêter joyeusement la venue de l'été.

# Règlement du collège

**Ce règlement a pour but de garantir une vie scolaire harmonieuse, dans le respect de chacun.**

## A) **SANTE - SECURITE – BIEN ETRE - RESPECT**

### **Dans le périmètre scolaire**

1. Mon comportement n'est jamais violent.
2. Je n'utilise aucun appareil électronique privé (téléphone, caméra, MP3) sans la permission explicite d'un enseignant. Ces appareils sont hors-tension et invisibles, même pendant les récréations.
3. Je ne roule pas à vélo ou à vélomoteur dans le préau.
4. Je ne fume pas (cigarette ou cigarette électronique), je ne consomme ni alcool, ni boisson énergisante, ni stupéfiants.
5. Si je commets un dégât, je dois l'annoncer à mon maître ou à ma maîtresse de classe. Moi ou ma famille assumons les frais.
6. Les feutres indélébiles sont interdits.

### **Dans les bâtiments**

7. Je n'entre dans les bâtiments qu'avec des chaussures propres.
8. Je ne cours pas. Je ne joue pas à la balle.
9. Les patins, planches à roulettes, trottinettes sont interdits

### **Dans les salles de classe**

10. Je ne mange pas, je ne bois pas, je ne mâche pas de chewing-gum ni ne suce de bonbons. La consommation d'eau peut être autorisée par un enseignant.
11. Les couvre-chef, exception faite des foulards musulmans sont interdits en classe

## B) **PRESENCE**

12. Je suis autorisé(e) à pénétrer dans les bâtiments dès 7h15 le matin, et 13h35 l'après-midi. Si je n'ai pas cours la première heure du matin ou de l'après-midi, j'entre dans le bâtiment au plus tôt 5 minutes avant le début de ma leçon.
13. Je quitte le périmètre scolaire 5 minutes après ma dernière leçon, le matin comme l'après-midi.
14. Je reste dans le périmètre scolaire durant tout le temps d'école (récréations comprises).

# Règlement du collège

15. Dans la minute qui précède la sonnerie, je me rends dans ma classe ou devant la porte de la salle où j'ai cours. Dès qu'il a sonné, je suis assis(e) à ma place.

16. Je n'entre dans les salles spéciales qu'en présence de l'enseignant(e).

## C) TRAVAIL SCOLAIRE

17. Toutes les leçons à mon horaire sont obligatoires.

18. J'ai mon carnet de devoirs (Trait d'Union) lors de chaque leçon.

19. Je suis la leçon attentivement, dans le silence, et exécute les directives de l'enseignant(e).

20. Je fais tous les devoirs donnés, et les remets à temps.

21. Je fais signer mon carnet de devoirs tous les week-ends par une personne responsable de moi.

22. Je respecte le tableau des charges (établi par le maître ou la maîtresse de classe) qui règle l'ordre en classe.

## D) SANCTIONS

23. Si je ne respecte pas le règlement ou si je ne suis pas les directives des enseignants ou de tout autre personne travaillant dans l'établissement, je m'expose à être sanctionné(e).

24. Les sanctions décidées sont appliquées.

## EN RESUME :

J'adopte un comportement correct, adapté  
au lieu où je me trouve !

Je suis à l'heure au bon endroit !

Je travaille toujours de mon mieux !

Je me comporte de manière à ne pas mériter  
de sanction !

# Situations spéciales



## - RETARD :

- Désormais les absences vont être excusées dans Klapp, en lieu et place du traditionnel billet d'excuse des années précédentes.
- Dès le 2<sup>ème</sup> retard, l'élève devra faire les diverses sanctions fixées par le maître de classe.
- Un entretien avec les parents sera organisé par le maître de classe après 6 retards. S'il s'avère que les retards continuent de se répéter, la direction convoquera les parents au bout du 10<sup>ème</sup> retard.
- Notez qu'un retard de plus de 20 minutes est considéré comme une absence à excuser selon la procédure ci-dessous.



Une panne d'oreiller sera considérée comme une absence injustifiée.

## - ABSENCE :

- Une absence est considérée comme excusée pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'élève / décès ou maladie dans sa famille / visite chez le médecin / suivi par service psychologique pour enfant (SPE) / déménagement de la famille (2 jours max.) / activité en lien avec le choix professionnel (examens, OP).
- 

# Situations spéciales

- Pour les **absences prévisibles**, annoncer préalablement au maître de classe à l'aide de la convocation officielle ou d'un mot d'excuse (avec date et motif de l'absence).
- Pour les **absences imprévisibles**, prévenir le maître de classe rapidement au plus tard le matin même. Les parents seront informés des heures d'absence de leur enfant par une notification de l'application Klapp à laquelle ils répondront pour donner un motif justifiant l'absence.
- Après une absence de plus de trois jours, le maître de classe peut demander un certificat médical. En cas d'absences injustifiées trop nombreuses, la direction convoque les parents et l'élève à un entretien.
- Durant l'absence, l'élève se doit de rattraper la matière et faire ses devoirs. L'élève doit aussi s'informer de la nouvelle date de l'évaluation si elle lieu durant l'absence.

## - Malaises, Problèmes :

- Quand l'élève est malade en classe ou ressent un malaise, il transmet son carnet de devoir au maître de classe qui écrira l'heure de son départ. Le maître de classe contactera les parents pour s'assurer que l'enfant a l'autorisation de rentrer. Sans accord des parents, l'élève reste en classe.
- En cas de problèmes l'élève est vivement encouragé à parler à son maître de classe ou aux médiateurs.



# Les premiers soins

La loi ne permet pas de pratiquer un geste médical sans l'autorisation des parents. Des premiers soins de bases comme donner un médicament pour un mal de tête, désinfecter et panser une plaie ne peut se faire sans l'accord des parents.

Afin de ne pas alourdir les démarches administratives, nous demandons à tous les parents qui veulent être consultés avant que nous effectuions un geste médical (blessure, maux courant...) de le signaler directement au maître principal. **Sans signalement de votre part, nous continuerons à prodiguer des soins de bases à votre enfant quand cela s'avéra nécessaire.**

## Les mesures pédagogiques

### - Elève allophone

Si un élève ne parle pas ou pas bien le français (élève allophone) des cours de soutien lui seront proposés dans une structure pour allophone à raison d'une 20 aine d'heures de soutien en vue d'une intégration partielle dans une classe. Pour les élèves partiellement intégrés dans une classe ordinaire, il est aussi possible qu'ils suivent des cours dans cette structure pour quelques heures hebdomadaires seulement dans l'idée d'approfondir leurs compétences écrites.

### - Elève en difficulté scolaire

On proposera un soutien pédagogique ambulatoire qui consiste en 1 ou 2 leçons au maximum, données en classe par un enseignant spécialisé.



# Travailleur social

**Le travailleur social scolaire de notre école est Monsieur François Köenig.**

- Son rôle est de veiller au climat social de l'école afin de détecter les éventuels problèmes. Il rencontre plusieurs fois chaque classe au cours de l'année scolaire et intervient quand un enseignant lui signale un élève en difficulté.
- Après une analyse approfondie de la situation, il propose des solutions personnalisées internes et/ou externes et donne des conseils aux élèves et aux parents quand ils se trouvent en situation de crise. Il lui arrive aussi de faire des médiations entre l'école et les familles, d'orienter les familles vers des services spécialisés externes. Il offre des conseils et est disponible quand l'école met sur pied un projet dans le domaine social.

## Conseil des parents

**Les membres du conseil des parents se réunissent 4 à 5 fois par année.**

- Les réunions du Conseil des Parents offrent l'occasion d'échanger des informations et des idées sur l'éducation en famille et à l'école, de discuter des questions d'actualité (choix professionnels, sécurité, violence, prévention, toxicomanies, etc.), de nouer des contacts et soigner le climat social.
  - Lors de la première réunion, l'assemblée nomme un président, un vice-président et un secrétaire. Des groupes de travail peuvent être désignés. Le secrétaire rédige un procès-verbal qui est transmis à chaque membre ainsi qu'à la Direction de l'école.
- Les représentants disposent d'une voix de vote par classe représentée. Un membre du corps enseignant participe également aux séances.



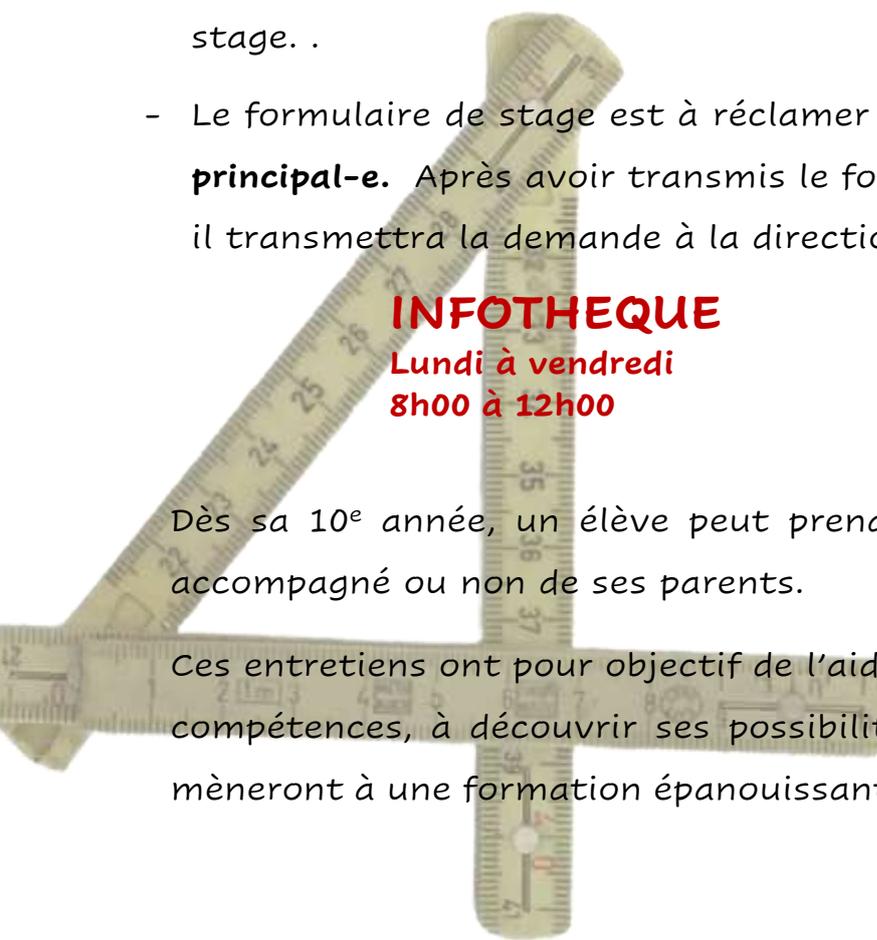
# Orientation professionnelle

**La conseillère en orientation de notre collège est Mme Diane Matthys.**

## **A disposition**

lundi au jeudi matin  
031 635 38 38 (secrétariat)  
[diane.matthys@be.ch](mailto:diane.matthys@be.ch)

- Elle propose une visite de l'OP et une soirée d'informations pour les parents (9H)
- Elle fait plusieurs permanences plusieurs fois durant l'année où l'élève peut discuter de sa situation. Elle mène aussi des ateliers en classe lié aux choix professionnels futurs (10H et 11H).
- Nous recommandons vivement aux élèves de 10H et en 11H de faire un stage (moyen officiel pour découvrir une profession.) Ils sont à effectuer durant les vacances scolaires. Si ce n'est pas possible une demande de dispense de stage doit être demandée deux semaines avant le début du stage. .
- Le formulaire de stage est à réclamer et à retourner **au-à la maître-sse principal-e**. Après avoir transmis le formulaire au-à la maître principal, il transmettra la demande à la direction qui validera sa demande.



## **INFOTHEQUE**

**Lundi à vendredi  
8h00 à 12h00**

## **OP BIENNE**

Rue centrale 64  
2503 Bienne  
**031 635 38 38**

Dès sa 10<sup>e</sup> année, un élève peut prendre rendez-vous et venir à l'OP, accompagné ou non de ses parents.

Ces entretiens ont pour objectif de l'aider à identifier ses intérêts et ses compétences, à découvrir ses possibilités, à planifier les étapes qui le mèneront à une formation épanouissante au sortir de l'école obligatoire.



# Infoquartier de Mâche

L'InfoQuartier Mâche est installé dans une ancienne usine. Une maison entière pour se rencontrer, bricoler, jardiner, se renseigner, jouer et pour animer le quartier. Elle est ouverte à toute personne qui souhaite faire vivre le quartier, peu importe son âge ou son origine.

## InfoQuartier Mâche

Rue de la Poste 41, 2504 Bienne  
032 326 14 57 / 078 723 06 44

[infoquartier.mache@biel-bienne.ch](mailto:infoquartier.mache@biel-bienne.ch)

Facebook : InfoQuartier Mâche

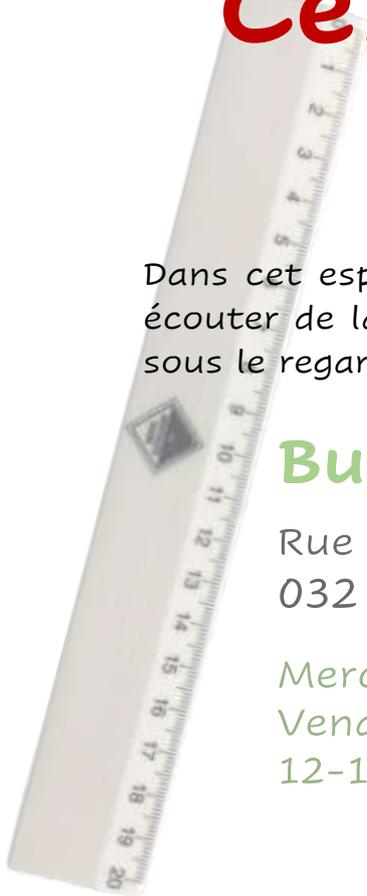
Instagram : Bunker2504

Mercredi 14h00-17h00

Vendredi 13h30-15h00

Sur rendez-vous:

Mardi au vendredi 8h00-17h00



## Centre de jeunesse Bunker

Dans cet espace réservé aux jeunes, ceux-ci peuvent se retrouver, écouter de la musique, faire du sport, des jeux, regarder des films, sous le regard attentif d'adultes.

## Bunker ; centre de jeunesse

Rue de la Poste 41, 2504 Bienne  
032 326 14 57 / 078 723 06 44

Mercredi 14h00-18h00

Vendredi 15h00-19h00

12-18 ans gratuit sans inscription



# Soirée d'information pour les parents

Chers parents,

Nous vous prions de découper et remplir le talon ci-dessous, puis de le confier à votre enfant qui le rapportera à son maître principal.

**9H : A l'aula 19h00**

**10H : Dans la salle de classe 19h00**

**11H : Dans la salle de classe 18h30**



-----

**Inscription à la soirée d'information pour les parents**

**Le 5 septembre 2024**

Prénom de notre enfant : .....

Nom de notre enfant : .....

Classe de notre enfant : .....

Nous viendrons à la soirée d'information.

Oui

Non

Nous serons ..... personnes présentes.

**15**



# Calendrier scolaire 2024-2025

## Jours de congé

FETE DU TRAVAIL	Jeudi 01.05.2025
ASCENSION	Jeudi 29.05.2025
PONT DE L'ASCENSION	Vendredi 30.05.2025
LUNDI DE PENTECOTE	Lundi 09.06.2025

## Vacances

AUTOMNE	Du samedi 21.09.2024 au dimanche 13.10.2024 (3 semaines)
HIVER	Du samedi 21.12.2024 au dimanche 05.01.2025 (2 semaines)
SEMAINE BLANCHE	Du samedi 08.02.2025 au dimanche 16.02.2025 (1 semaine)
PRINTEMPS	Du vendredi 05.04.2025 au dimanche 21.04.2025 (2 semaines)
ETE	Du samedi 05.07.2025 au dimanche 17.08.2025 (6 semaines)

